

RAPPORT NATIONAL 2012

Pays: Suisse
Organisation: Société Suisse d'Odonto-stomatologie SSO
Séances: ORE du 27 et 28 avril 2012 à Prague
CED du 11 et 12 mai 2012 à Copenhague

La Suisse est toujours sujette à une immigration massive en provenance de l'Union Européenne. Le cap des 3'000 reconnaissances de diplômes en médecine dentaire a été franchi !

I. Changements au sein de l'association professionnelle

2011 a été une année particulière pour la SSO puisqu'elle a fêté son 125^{ème} anniversaire ce qui fait d'elle probablement une des plus anciennes sociétés de médecine dentaire en Europe.

II. Tendances et développements

- Immigration de médecins-dentistes en provenance de l'UE

La libre circulation des personnes, entrée en vigueur au 1^{er} juin 2002 continue à avoir des effets sur l'immigration. Sur les 5196 médecins-dentistes pratiquant en Suisse plus de 3000 sont en provenance de pays membres de l'UE !

- Révision partielle de la LAMal (loi sur l'assurance maladie)

les chambres fédérales ont décidé de promouvoir les réseaux de soins dans la LAMal. La SSO et d'autres milieux du domaine de la santé estiment qu'il s'agit d'une restriction à la liberté de choix du médecin qui va à l'encontre de l'exercice libéral de la profession. De ce fait les médecins-dentistes ont soutenu le référendum contre ce projet de loi et la décision finale appartiendra au peuple.

- Assurance maladie unique

Le Parti socialiste et les Verts récoltent une fois de plus des signatures en faveur d'une initiative qui demande la création d'une assurance maladie unique. Le principe de l'assurance maladie unique n'est par essence guère éloigné d'un système de santé étatisé. Les systèmes de ce genre ont tendance à échapper à tout contrôle digne de ce nom et la SSO entend s'opposer à ce projet.

- Modifications du tarif

La réforme de la tarification des prestations médico-dentaires devrait aboutir d'ici peu

- Contrôles d'hygiène

En vertu de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim) révisée, les cantons seront chargés d'effectuer des contrôles d'hygiène dans les cabinets dentaires. Les instances concernées se sont attelées à l'élaboration d'un protocole de contrôle qui sera appliqué sur l'ensemble du territoire national.

III. Informations diverses

Service de Presse et d'Information de la SSO
Postgasse 19, case postale, CH - 3000 Berne 8
Tél.++ 41 31 310 20 80 fax ++ 41 31 310 20 82
e-mail : info@sso.ch / www.sso.ch

Dr Ph.Rusca
Délégué pour les affaires internationales de la SSO
3, rue de Locarno
CH-1700 Fribourg
tél. ++ 41 26 322 72 42 fax ++ 41 26 322 08 32
Fribourg, le 5 mars 2012